

## RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR LA DÉLÉGATION DE LA **RÉPUBLIQUE DE TUNISIE**

THÈME DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE ÉQUILIBRER L'ÉGALITÉ DES SEXES POUR LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION DES GENRES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

Soulignant les objectifs du développement durable (ODD) mis en place par les Nations Unies pour 2030, notamment l'objectif 5 sur l'égalité des genres,

Sachant que, en Tunisie, le code du statut personnel, voté en 1956, autorise le divorce des femmes, abolit la polygamie, et autorise un mariage seulement avec consentement des deux époux, que l'avortement est légal depuis 1973 que la parité hommes/femmes en politique a été adoptée le 11 avril 2011, et qu'une loi a été votée le 26 juillet 2017 contre les violences faites aux femmes,

Constatant que les conditions féminines en Tunisie sont les plus modernes du monde arabe, mais que certaines lois comme celles concernant un partage équitable de l'héritage freinent l'avancée vers l'égalité hommes-femmes,

Précisant que les femmes gagnent environ 14,6% de moins que les hommes d'après une étude de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE),

Considérant que seul un traitement équitable des femmes et des hommes peut permettre aux sociétés de s'épanouir et contribuer ainsi à la réalisation des ODD et de la paix universelle,

Propose

- une loi ajustant les droits d'héritage féminin au dépit de certaines traditions culturelles et sociales du pays
- une loi contrôlant les inégalités salariales entre les deux sexes.

- la permission à UnWomen et HeForShe d'accéder aux données de chaque état membre pour construire des rapports qui permettront d'atteindre l'objectif 5 des ODD et ainsi maintenir la paix

*Le texte français fait foi*